

Levée d'un véhicule sur cric

Cette information est établie à partir du Document Unique accessible à tous

**Utilisateurs : mécanicien ou carrossier formé
apprenti encadré par tuteur
(interdit aux mineurs sauf dérogation)**

Protections
obligatoires :



Bonnes pratiques :

- 1 À ne mettre en œuvre que dans des cas justifiés et à défaut de tout autre moyen d'élévation à disposition (pont élévateur, table élévatrice, lève-véhicule, etc.).
- 2 Ne les utiliser que sur un sol plat, nivelé, sec et propre.
- 3 Vérifier que la charge à lever ne puisse riper du support (qualité de la surface de contact notamment).
- 4 Assurer la sécurité en posant au moins deux chandelles.
- 5 Le cric ne doit servir qu'à lever ou descendre le véhicule.
- 6 Signaler toute anomalie constatée de l'équipement (fonctionnement, retard sur les vérifications, dégradations, etc.).
- 7 Connaître et respecter les limites de charge.

Informations complémentaires :

Utiliser un sommier roulant pour intervenir sous le véhicule.

Risques :



- 1 Écrasement de la personne dû à l'instabilité des chandelles ou à la défectuosité du cric.
- 2 Douleurs physiques dues aux postures contraignantes.

Maintenance/vérifications :

Vérification périodique des crics, 6 mois à 1 an selon la fréquence d'utilisation.
Contrôle visuel et mécanique des chandelles à chaque utilisation.

Numéros d'urgences :

